

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

IC – Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) en charge de l'évaluation finale

Lieu de la mission:	Bujumbura, Gitega et Ngozi, Burundi
Durée de la mission:	15 jours ouvrables, début Novembre
Description :	Evaluation finale
Nom du projet:	Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi

I. Contexte et justification de l'évaluation

I.1. Informations générales

Le Burundi est un pays d'environ dix millions d'habitants, dont plus de 50% de la population burundaise sont âgés de 15 à 35 ans. Ce facteur doit être pris en compte dans la planification des politiques de développement économique et social, surtout quand il s'agit de contenir les conflits sociaux et maximiser les performances économiques. Le rythme, l'intensité et l'ampleur du développement d'un pays dépendent de la façon dont la jeunesse est bien préservée, mobilisée et utilisée. Selon la déclaration du Gouvernement Burundais en matière de politique démographique nationale en 2011, l'extrême jeunesse de la population (56 % ont moins de 20 ans) résulte d'une fécondité élevée (6 enfants par femme). Ce qui justifie l'impérieuse nécessité de tenir compte de ce facteur démographique dans les efforts de développement du pays.

Après les élections de 2010, qui avaient bénéficié de l'appui d'une équipe de Volontaires de l'ONU positionnés dans tout le pays, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Burundi ont voulu prendre l'occasion pour consolider la paix et mettre en place des structures d'appui de longue durée au développement et à la stabilité à travers le volontariat des jeunes.

Le Gouvernement du Burundi, le PNUD et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) ont formulé une proposition de programme d'appui aux initiatives de volontariat des jeunes appelée « Programme Conjoint ». Le Programme conjoint se pose comme objectif général de mettre en place le cadre légal et l'infrastructure nationale de gestion d'un Programme National de Volontariat des Jeunes au Burundi (ici référé comme Programme conjoint), durable et fédérateur, destiné à promouvoir l'engagement volontaire dans le pays, à soutenir la mobilisation communautaire, et à créer un Corps National de Jeunes Volontaires, de moins de 31 ans, qui consacreront 6 à 12 mois de leur vie à des missions de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

Ce programme appuiera aussi les initiatives bénévoles de la société civile en partenariat avec les Volontaires de l'ONU affectés sur des projets et programmes du Système des Nations Unies au Burundi.

Une revue finale du PNVJ est prévue dans le document du projet (PRODOC) en vue d'évaluer les résultats sur la base de la programmation initiale.

I.2. Description du Projet conjoint d'appui au Programme National de Volontariat des Jeunes

Le Programme conjoint se pose comme objectif général de mettre en place le cadre légal et l'infrastructure nationale de gestion d'un Programme National de Volontariat des Jeunes au Burundi, durable et fédérateur, destiné à promouvoir l'engagement volontaire dans le pays, à soutenir la mobilisation communautaire, et à créer un Corps National de Jeunes Volontaires, de moins de 31 ans au moment de la sélection qui consacreront 6 à 12 mois de leur vie à des missions de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

A cet effet, le Programme conjoint permettra d'expérimenter un Corps avec deux 1^{ères} promotions de 40 puis 60 jeunes volontaires dans les 3 provinces pilotes – à savoir Ngozi, Gitega et Bujumbura.

C'est dans ce cadre que le Programme conjoint d'appui au Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi vise les résultats suivant :

Effet direct du programme conjoint : Les jeunes burundais(es) ont accès à des opportunités de participation volontaire aux actions de développement et cohésion sociale au niveau communautaire coordonnées par le Gouvernement.

- **Extrant n.1 du programme conjoint :** Les burundais(es) disposent d'un cadre légal nécessaire à l'ancrage et à la durabilité institutionnelle du soutien au volontariat national ;
- **Extrant n.2 du programme conjoint :** Le Gouvernement met en place les instances de gestion et de pilotage du Programme de Volontariat National, au plan national et dans les 3 provinces pilotes ;
- **Extrant n.3 du programme conjoint :** Les acteurs du bénévolat et du volontariat au Burundi disposent d'un mécanisme d'appui et valorisation des actions volontaires ;
- **Extrant n.4 du programme conjoint :** Des jeunes volontaires sont déployé(es) dans les provinces pilotes.

Chacun des extrants adresse les conditions de participation, les capacités ainsi que les ressources nécessaires pour que chacun des principaux groupes de titulaires de droits et détenteurs d'obligations puissent jouer pleinement leur rôle clés dans la mise en place du PNVJ. Ceci dans le respect des principes d'une approche de programmation basée sur les droits.

Le changement stratégique dont a connu le PNVJ est celui de son ancrage aux axes prioritaires de l'UNDAF+ au Burundi. Le PNVJ était ancré sur l'axe stratégique I de l'UNDAF 2010 – 2014, donc *«Le Burundi est, à l'horizon 2025, une nation paisible et réconciliée, un État de droit et une démocratie stable caractérisée par l'équité Genre, un cadre légal et un système judiciaire conformes aux standards internationaux et performants, un espace politique ouvert et inclusif et une participation citoyenne équitable et dynamique avec des institutions et une administration publique performantes conduites par un leadership visionnaire, intègre et orienté vers les résultats.»*

Avec la révision de l'UNDAF 2010 – 2014, avec comme résultat UNDAF 2012 – 2016, le PNVJ rentre pleinement dans l'axe stratégique II.1. *« L'environnement des affaires (les politiques fiscales, commerciales et d'investissement) et la stratégie de promotion de l'emploi sensible au facteur genre sont incitatifs et sous-tendus par une politique énergétique adéquate et des technologies de l'information et des communications diversifiées, accessibles et respectueuses de l'environnement »*. Ce nouvel ancrage s'aligne avec l'inscription du PNVJ par le Gouvernement du Burundi dans son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II), celui de la « transformation

de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois » intégrés à la partie « vi. La promotion du volontariat des jeunes au niveau intersectoriel ».

Le partenaire de mise en œuvre du PNVJ est le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture avec l'appui technique et financier du PNUD et du VNU.

Des nombreux partenaires sont impliqués au niveau de la réalisation des activités du PNVJ à savoir les Organisations de la société civile, associations, ONGs nationales et internationales, les administrations décentralisées et collectivités locales, le PNUD, le VNU, le Ministère de la Fonction publique, le Ministère des Finances et de la Planification, et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

I.3. Evaluation finale

Pour des besoins de recevabilité, d'apprentissage et de conformité à la politique d'évaluation du PNUD, le bureau a inscrit dans son plan, l'évaluation finale du PNVJ. C'est pour réaliser ce travail que le PNUD-Burundi envisage recruter un Consultant National.

Les présents termes de référence sont élaborés dans ce contexte, sur la base du PRODOC signé le entre le Gouvernement du Burundi et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Les conclusions et les recommandations de la présente évaluation seront transmises à leurs principaux utilisateurs : l'équipe technique de gestion du Programme conjoint, le Comité de pilotage, Le programme VNU, le PNUD et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

II. Objectif de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation inscrite au plan d'évaluation du bureau. En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations finales, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la recevabilité et l'apprentissage au sein du bureau-pays et VNU. Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes (PNUD, Services techniques régionaux, communauté, OSC etc.) à des fins de prise de décision pour la maximisation d'impact et de durabilité financière du programme. Les leçons apprises seront capitalisées lors de la mise en œuvre du Centre National de Volontariat au Burundi, qui est la structure nationale pérenne du volontariat national.

De manière plus spécifique, l'objectif est de :

- Analyser le PNVJ en terme de formulation, de mesure (indicateurs) et de contenu (produits) ;
- Evaluer les progrès (ou manque de progrès) dans la réalisation du PNVJ ;
- Apprécier la contribution du PNUD, VNU et du Gouvernement Burundais à la réalisation du PNVJ, déterminer les facteurs qui ont favorisé et/ou entravé le succès ;
- Evaluer l'apport des stratégies de partenariat et de communication à la réalisation du PNVJ ; Identifier les leçons apprises et formuler des recommandations pour le prochain cycle de planification.

III. Champ/portée de l'évaluation

Elle devra porter sur tous les aspects du PNVJ à évaluer. L'accent sera davantage mis sur les aspects de pertinence, d'efficacité, d'efficacités, de pérennité, d'impact, du volontariat, de la participation et l'implication des parties prenantes, du renforcement des capacités, du genre, et de coordination. Une attention particulière sera portée sur la qualité des formulations de l'effet et de ses produits, les

indicateurs de mesures, les liens effet-produits, la contribution du PNUD, VNU et du Gouvernement Burundais à la réalisation des résultats, les facteurs de succès, les contraintes et les solutions y apportées, les stratégies de partenariat et de communication, la prise en compte des groupes vulnérables, les leçons apprises et la pertinence des recommandations formulées.

IV. Critères et questions relatives à l'évaluation

La présente évaluation doit concerner tous les aspects de l'effet et devra répondre aux principales interrogations suivantes :

La pertinence

La cohérence externe : mesure à laquelle les objectifs et la conception du projet sont adaptés aux besoins et priorités des parties prenantes définie localement, aux politiques du gouvernement, aux efforts des autres organismes de développement.

La cohérence interne : mesure à laquelle l'objectif et la conception du projet sont adaptés aux objectifs et priorités stratégiques, du programme pays.

Questions :

- Dans quelle mesure ce projet peut-il être facilement adapté/reproduit dans d'autres provinces du Burundi ?

Efficiences

Mesure à laquelle le projet a atteint ou est censé atteindre ses principaux résultats.

Question :

- Dans quelle mesure les résultats du projet sont-ils susceptibles d'être atteints ? Quels indicateurs démontrent cela ?

Efficacité

Mesure dans laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) ont été utilisées de façon économique pour aboutir aux résultats du PNVJ.

Questions :

- Est-ce que les activités sont mises en œuvre à moindre coût ?
- Est-ce que les résultats sont atteints dans les délais ? Quels facteurs contribuent à faire avancer ou à retarder la réalisation des résultats ?
- Quelles sont les intrants nécessaires pour la mise en œuvre du PNVJ ?
- Le programme dispose-t-il de mécanismes de suivi (pour vérifier la qualité des produits, le respect des délais dans leur exécution, etc.) permettant de mesurer l'avancement par rapport à l'atteinte des résultats escomptés ?

Effet

Les changements positifs et négatifs produits par le Programme conjoint, directement ou indirectement, intentionnellement ou non. L'analyse devrait se préoccuper des résultats, prévus ou non.

Questions :

- Combien de jeunes ont bénéficié des actions du PNVJ ?
- Quel impact du PNVJ sur ses bénéficiaires ? Quels sont les changements les plus importants que le PNVJ a permis de générer jusqu'à présent ?
 - Dans quelle mesure les changements dus au PNVJ peuvent être identifiés et mesurés ?

Durabilité

Mesure de savoir si les résultats du PNVJ sont susceptibles de continuer après l'arrêt du financement du PNUD et du programme VNU.

Questions :

- Quels sont les principaux facteurs qui influenceront la durabilité du PNVJ ?

Volontariat

Le programme VNU reconnaît que le volontariat signifie différentes choses pour différentes personnes, et qu'il existe un large éventail de moyens de promouvoir le volontariat. Dans ce contexte, l'évaluation doit couvrir différents aspects du volontariat.

Questions :

- Comment le programme VNU et les volontaires des Nations Unies dans le projet contribuent à stimuler le volontariat national / local

Participation et implication des parties prenantes

Mesure dans laquelle le PNVJ a promu des approches participatives, utilisé des outils participatifs ou autres moyens de promouvoir la participation des acteurs à différents niveaux et étapes du cycle du projet.

Questions :

- Quelle est la stratégie utilisée par le PNVJ à faire intervenir les parties prenantes dans les différentes étapes du projet ? Cette stratégie est-elle efficace ? A-t-elle un effet positif, négatif ou neutre sur l'atteinte des résultats ?

Renforcement des capacités

Degré auquel le PNVJ a soutenu la création et/ou le renforcement des capacités nationales, locales, organisationnelles et individuelles.

Questions :

- Quelles sont les activités de renforcement de capacités spécifiques effectuées par le PNVJ ? Quels ont été les résultats les plus significatifs de ces activités ?

Genre

Mesure dans laquelle le PNVJ a pris la dimension genre en compte dans la mise en œuvre des activités. Elle comporte également des mesures concrètes pour garantir un traitement adéquat des questions de genre dans le projet, au-delà l'égalité participation des hommes et femmes et répondre aux changements d'attitudes et de comportements.

Questions :

- Est-ce que le Programme utilise une approche intégrée à l'égalité des sexes ?
- Quel est le niveau de participation des hommes et des femmes dans le Programme ?

Coordination

Mesure dans laquelle les diverses actions des parties prenantes étaient cohérentes par rapport à la mise en œuvre, et si cela avait un effet positif, négatif et neutre sur le Programme.

Questions :

- Y a-t-il des actions spécifiques visant à promouvoir la coordination entre les différents acteurs au développement dans le cadre du Programme ? Lesquels ?
- Y a-t-il des difficultés particulières liées à la coordination des actions du Programme et promues par d'autres acteurs au développement ?

V. Approche méthodologique

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste flexible et donc susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Programme du PNUD, VNU, l'évaluateur et les principales parties prenantes en tenant compte des objectifs de l'évaluation et des diverses contraintes dont le délai, le budget et la disponibilité des données.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- a) **une analyse documentaire** : Elle permettra d'évaluer toutes les sources d'information sur le projet. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste devra inclure le document du projet, les rapports de revues du projet, les documents de projets en relation avec les produits du projet, les rapports annuels du projet, et les données sur Atlas. Tout ceci pourra être complété par des entretiens avec les différentes parties prenantes pour soit clarifier le contenu des documents, soit collecter des données complémentaires utiles pour la suite du processus.
- b) **une indication précise des données complémentaire à collecter** : Il s'agit à cette étape, en tenant compte du résultat de la phase pilote, d'exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l'évaluation et les outils qui seront utilisés. Avant de passer à la phase suivante, les résultats des étapes (a) et (b) serviront à préparer le rapport d'évaluation initial qui fera l'objet de validation.
- c) **des observations sur terrain** : elles serviront au besoin de visiter les réalisations du projet dans le cadre d'effet et évaluer leurs « impacts » sur les bénéficiaires.

- d) **des entretiens avec toutes les parties prenantes** : cette partie devra inclure la contrepartie nationale, les partenaires techniques et les bénéficiaires pour recueillir leurs avis sur les différents aspects de l'évaluation.

VI. Produits de l'évaluation et critère de qualité

Les produits attendus de l'équipe de consultants sont :

Un rapport initial d'évaluation : Il doit être préparé par l'évaluateur avant d'entrer dans l'exercice de collecte de données d'évaluation à part entière. Il devrait aussi inclure les outils de collecte de données et les guides d'entretien qui seront utilisés. Il doit détailler la compréhension des évaluateurs par rapport aux éléments qui sont à évaluer et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse et en décrivant clairement les méthodes proposées, les sources de données et les procédures de collecte. La méthodologie devra figurer dans une matrice d'évaluation annexée à ce rapport.

Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en précisant le membre de l'équipe qui aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. Le rapport initial offre au groupe chargé du projet et à l'évaluateur une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension au sujet de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu dès le départ.

Rapport provisoire de l'évaluation : Ce document sera soumis à l'équipe du PNUD, VNU et les principales parties prenantes dans l'évaluation pour vérifier s'il répond aux critères de qualité requis (voir tableau ci-dessous).

Rapport d'évaluation final : Il sera obtenu après intégration au rapport provisoire, des observations pertinentes reçues de la part de l'équipe du PNUD, VNU et des principales parties prenantes. Il sera joint à la version finale du document une proposition de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations et les outils de dissémination de résultats de l'évaluation (Résumé du rapport dans un langage accessible, présentations PowerPoint, etc.)

– validation du rapport de la mission par le PNUD/VNU.

Date de remise des livrables : 10 jours après la fin de l'évaluation.

N/B : Voir annexe 7 au <http://web.undp.org/evaluation/handbook/documents/english/pme-handbook.pdf> pour le modèle du Rapport de rapport d'évaluation et UNEG Guide of Evaluation <http://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/5896>

Les principaux critères de qualité pour chaque livrable figure dans le tableau ci-dessous.

Livrables	Principaux critères de qualité
Un rapport initial d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les différentes parties du document ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Contenu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension des TDRs ; ○ Réponses aux questions d'évaluation ; ○ Sources de données ; ○ Outils de collecte et cibles ; ○ Programme détaillé ; ○ Répartition des responsabilités.
Rapport provisoire de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité du canevas ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique.
Rapport d'évaluation final	<ul style="list-style-type: none"> • Prises en comptes des observations pertinentes ; • Qualité des outils de dissémination.

VII. Gestion et conduite de l'évaluation

L'évaluation sera exécutée par un consultant national indépendant et sous la responsabilité du PNUD. L'équipe technique de gestion du Programme conjoint servira d'interface tout au long du processus d'évaluation. Les visites de terrain se tiendront dans les provinces de Gitega, Ngozi et Bujumbura Rural.

VII.1 Processus d'évaluation

A. Phase documentaire, compréhension des problématiques via entretiens préliminaires et définition de la méthodologie (3 jours)

Au cours de cette étape de démarrage, les documents suivants doivent être examinés :

- Documents du Programme conjoint : PRODOC et les rapports du PNVJ;
- Projet de loi sur le volontariat national
- Les principales parties prenantes du projet seront rencontrées :
 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
 - PNUD Burundi ;
 - Unité VNU Burundi ;
 - 21 Structures d'accueil des jeunes volontaires dans les trois provinces pilotes
 - L'équipe technique de gestion du PNVJ ;
 - Le Comité Provincial Indépendant (CPI)

A l'issue de cette première étape, une note méthodologique (maximum 10 pages) précisant les problématiques du programme, les enjeux de la mission, la méthodologie retenue y compris les outils, la liste des structures à rencontrer ainsi qu'un calendrier indicatif sera transmise et validée par le PNUD/VNU/Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

B. Phase d'entretiens et de visite terrain (5 jours)

Les acteurs à rencontrer sont principalement :

- Les institutions : Ministères et départements administratifs directement impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- Le PNUD et le programme VNU
- Les acteurs institutionnels et de la société civile intervenant dans le domaine du volontariat national ;
- Un échantillonnage de jeunes volontaires ayant bénéficiés des formations du PNVJ.

Une restitution sera réalisée à l'issue de la phase B auprès du PNUD/VNU et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

C. Phase de rédaction du rapport, présentation et validation (7 jours)

Un premier draft de rapport provisoire sera soumis au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Sur la base des observations formulées, le Consultant révisera le rapport et soumettra un second draft de rapport provisoire qui sera présenté lors d'une réunion.

Le rapport final tenant compte des observations des parties concernées sera présenté dans les 15 jours suivant les observations reçues de la part des membres du groupe thématique droits humains et genre. En plus de répondre aux questions d'évaluation, le rapport final doit synthétiser toutes les constatations et conclusions en une appréciation globale du programme.

VII.2 Profil du consultant

Le consultant devra avoir le profil et les qualifications suivantes :

- Une expérience de 05 ans en matière d'évaluation de projets/programmes ;
- Diplôme de licence en Sciences sociales, gestion ou autres domaines pertinents ;
- Une excellente connaissance des méthodes et techniques d'évaluation de projet ;
- La maîtrise du français ainsi qu'une excellente capacité de rédaction de rapports ;
- Familiarité avec le Système des Nations Unies serait un atout.
- Connaissance de l'anglais serait un atout
- L'expérience dans le suivi des projets liés à la jeunesse et/ou volontariat serait un atout.

VIII. Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée de vingt-deux (15) jours au maximum. Selon le chronogramme prévisionnel ci-après :

Activités	Lieu	Nombre de jours
Phase A- Démarrage	Bujumbura Marie	3
Phase B- Entretiens, visites terrain	Bujumbura Rural, Ngozi, Gitega	5
Phase C- Rédaction rapport, synthèse, validation	Bujumbura Mairie	7

IX. Document à fournir dans le dossier de candidature

Les consultants intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

Une proposition technique

- Note explicative sur la compréhension des TdR et les raisons de la candidature ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
- CV actualisés incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;
- Annexé un ou plusieurs documents d'un travail similaire effectué antérieurement.
- Formulaire P11 dûment rempli et signé.

Une proposition financière

- La proposition financière doit être soumise sur la base de l'approche forfaitaire (lump sum) et libellée en USD ou toute autre devise convertible au taux UN.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts des billets d'avions, les frais de visa éventuels, les honoraires et les frais de séjour, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus.

Le réalisme des coûts indiqués pour le voyage pourra être vérifié par le PNUD, soit en exigeant la présentation de justificatifs d'achat du titre de voyage, soit en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché aux dates et pour les trajets concernés. Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si un consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l'offre financière telle qu'acceptée par le PNUD, quelle qu'en soit la nature, doit être convenue entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l'avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD. Pour la présente mission, les paiements seront effectués comme suit /

* Paiement des DSA et frais liés à la logistique (voyage, communication, etc ...).

* Paiement des honoraires au terme de la mission et après remise du rapport final validé.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

En cas d'insatisfaction justifiée, le PNUD se réserve le droit de ne pas considérer le candidat.

Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre aura été évaluée et confirmée comme:

- o *En adéquation avec les Termes de Référence de la mission*
- o *Ayant obtenu le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique et financière.*

* *Evaluation Technique : 70 %*

* *Evaluation financière : 30 %*

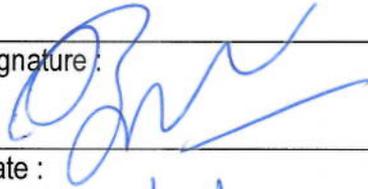
Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière.

Grille Evaluation :

Critères	Max. Point
Diplôme de licence en Sciences sociales, gestion ou autres domaines pertinents.	Critère exclusif
Maitrise de la langue française comme langue de travail	Critère exclusif
Minimum 05 ans d'expérience récente dans le domaine d'évaluation de projets/programmes	Exclusif pour le minimum requis – notation pondérée pour années supplémentaires pertinentes / 45
Evaluation de la compréhension des TDR	Pondérée / 20
Une excellente connaissance des méthodes et techniques d'évaluation de projet	Pondérée / 35

X. Ethique de l'évaluation :

La présente évaluation sera menée conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG ¹(United Nations Evaluation Group).

Préparés par : Gilbert Nzosaba, Chargé de Suivi et Evaluation PNVJ	Validés par: Benjamin Frowein, PO/ Unité VNU	Approuvés par: Natalie Boucly, DP
Signature : 	Signature : 	Signature : 
Date : 16/01/2017	Date : 16/01/2017	Date : 16/01/17

¹ Disponible sur le lien : <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>